CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Soixante-quatorzième session du Comité permanent
Lyon (France), 7 - 11 mars 2022

Questions spécifiques aux espèces

Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.)

REPORT DE MADAGASCAR

1. Le présent document a été soumis par Madagascar*.

2. Madagascar abrite aujourd'hui neuf (09) espèces de tortues terrestres et d'eau douce dont cinq (05) sont endémiques. Parmi les cinq espèces de tortues endémiques :

   a) Une est aquatique, la grande tortue d'eau douce ou podocnémide de Madagascar, *Erymnochelys madagascariensis* (Rere) ; et

   b) Les quatre autres sont terrestres dont :

      i) La tortue radiée, *Astrochelys radiata* (sokake) et la tortue araignée, *Pyxis arachnoides* (Kapila ou Tsakafy) qui ne se retrouvent que dans l'écorégion du sud et sud-ouest de Madagascar. Elles vivent en sympatrie sur la majorité de leurs aires de distribution.

      ii) La tortue à queue plate ou *Pyxis planicauda* (Kapidolo) est une espèce terrestre de petite taille. Elle s'observe uniquement dans la partie ouest de Madagascar, plus précisément dans la Région Menabe.

      iii) La plus grande tortue terrestre en taille est connue sous le nom de tortue à soc, *Astrochelys yniphora* (Angonoky) et se trouve au nord-ouest de l'île. Son aire de distribution est pourtant la plus réduite parmi toutes ces espèces. Observée uniquement dans le Parc National Baie de Baly dans le District de Soalala, Région Boeny, elle est classée parmi les 25 tortues les plus menacées au monde.

3. Les cinq espèces de tortues endémiques sont classées « espèces protégées » par la législation nationale. Elles sont également dotées d'un statut de conservation « espèce en danger critique d'extinction » selon les critères de catégorisation de la liste rouge de l'UICN », un stade ultime avant l'extinction. Leur commercialisation est formellement interdite. Concernant le Rere : *Ermnynochelys madagascariensis*, Madagascar propose un quota à partir de 2022.

4. A la 18e Conférence des Parties (CoP18), Une nouvelle décision sur les Tortues terrestres et tortues d'eau douce (Testudines spp.) 18.286 – 18.291 a été adoptée par la Conférence des Parties lors de cette CoP18. Suivant cette Décision 18.286, Madagascar devrait :

---

* *Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.*

a) revoir son application de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP18), Conservation et commerce des tortues terrestres et des tortues d'eau douce ; et

b) faire rapport à la 73e session du Comité permanent sur son application de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP18), en intégrant dans son rapport des informations sur toute saisie, arrestation, poursuite et condamnation obtenues par suite des activités mises en œuvre pour lutter contre le commerce illégal des tortues terrestres et des tortues d'eau douce à Madagascar.

5. A la 73e session du comité permanent, Madagascar a effectué un rapport écrit (SC 73, Doc 24.2) à l'intention du comité permanent et a effectué la présentation dudit rapport (en ligne) lors de la session. A l'issu de la réunion, le comité permanent a fait des recommandations à l'adresse de Madagascar.

   a) Le Comité a encouragé Madagascar à :

      i) redoubler d'efforts pour rassembler des informations et des renseignements concernant les réseaux criminels actifs à l'intérieur et depuis le pays, faciliter des enquêtes qui ne s'arrêteront pas aux premiers délinquants tels que les braconniers locaux qui sont souvent tout en bas de la chaîne du commerce illégal, pour cibler les individus qui gèrent et organisent les activités illégales ;

      ii) poursuivre activement l'application continue des différents aspects de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP18), Conservation et commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres, notamment par une application active de sa Stratégie régionale de lutte contre le trafic de tortues radiées « *Astrochelys radiata* » dans la région de l'Atsimo-Andrefana ; et

      iii) réviser et mettre à jour son matériel d'identification et ses affiches d'information sur les espèces de tortues terrestres et de tortues d'eau douce endémiques pour sensibiliser le grand public sur ces espèces et l'importance de leur conservation et de leur protection, ainsi que pour sensibiliser les organismes nationaux d'application des lois à la manière dont la criminalité relative aux espèces sauvages affecte ces espèces et à l'importance de la lutte contre le trafic de ces espèces ;

   b) Le Comité encourage les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui appliquent des programmes à Madagascar ou qui prévoient de le faire, à tenir compte, dans leurs programmes et activités de travail, comme il convient et si possible, des recommandations a) i) à iii) ci-dessus, des dispositions de la résolution Conf. 11.9 (Rev. CoP18), Conservation et commerce des tortues d'eau douce et des tortues terrestres, et de la Stratégie régionale de lutte contre le trafic de tortues radiées « *Astrochelys radiata* » dans la Région de l'Atsimo-Andrefana ;

   c) Le Comité demande au Secrétariat de continuer à surveiller le commerce illégal des espèces de tortues terrestres et de tortues d'eau douce qui affecte Madagascar, et les mesures de lutte appliquées, et à faire rapport à sa prochaine session ; et

   d) Le Comité invite Madagascar à communiquer, à sa prochaine session, une mise à jour sur les saisies, les arrestations et les poursuites, y compris sur les résultats des poursuites et sur sa collaboration avec différents partenaires.

6. Madagascar attire l'attention du comité permanent sur les difficultés rencontrées dans la lutte contre la fraude et les prélèvements illégaux, insistant sur le rôle de la demande en tant que moteur du commerce illégal.

7. Le Gouvernement de Madagascar a fait de la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages l'une de ses priorités dans le cadre de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar (IEM) en s'engageant à « abolir tout trafic de ressources naturelles, y compris de bois de rose, tortues et autres espèces endémiques de faune et de flore ». De nombreuses mesures ont été prises au cours des dernières années, notamment pour renforcer la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent associés au commerce illégal d'espèces sauvages et mettre en place un dispositif pénal spécifique pour lutter contre le commerce illégal de bois précieux. Des efforts de sensibilisation et de formation à destination des magistrats et des autorités d'application de la loi ont également été accomplis pour améliorer le traitement judiciaire des affaires. Des actions sont menées à leur niveau respectif par les différents ministères impliqués dans la lutte contre ce fléau (Environnement, Justice, Finances/Douanes, Gendarmerie, Sécurité Publique) ainsi que par des organisations de la société civile telles que Durrell Wildlife Conservation Trust (DWCT), Turtle Survival Alliance (TSA), WWF, TRAFFIC, l'Alliance Voahary Gasy (AVG) et WCS.

8. Madagascar soumet ce présent rapport concernant les progrès accomplis à l'intention des membres du comité permanent pour leur considération.et la notification des progrès accomplis.

MESURE PRISE PAR MADAGASCAR POUR LA LUTTE
CONTRE LE COMMERCE ILLEGAL DE TORTUE

A. Renforcement des capacités dans la lutte contre le trafic des espèces sauvages

Sur le terrain dans la région Androy (zone de distribution de l'espèce *Astrochelys radiata*), au mois de Juin 2021, une série de formation s'est déroulée avec la collaboration de la Gendarmerie et l'équipe du DREDD Androy: la première formation a été assurée par le Commandant de compagnie de l' Androy qui a pour objet de lutter contre le trafic des tortues, la connaissance de la loi qui régit la protection des tortues pour les polisin'ala (Officiers de police judiciaire forestiers) de Sihanakamba Mahavelo et les éléments de la Police communale de Tragnovaho ; amélioration de la capacité opérationnelle et juridique des éléments de la Gendarmerie qui ont travaillé au poste avancé du Marolinta. Après cette formation avec la Gendarmerie nationale, l'équipe de la Direction Régionale a pris la relève pour une formation des Polisin'ala (Officiers de police judiciaire forestiers).

Dans la région Boeny, l'ONG DURRELL a contribué à la mise en œuvre de la convention traditionnelle appelée Dina qui est censée trouver des solutions aux délits au niveau communautaire avant qu'ils ne soient transférés aux instances supérieures d'application des lois. Toutefois, le Dina a été suspendu en 2020 par les autorités régionales du Boeny en vue de la révision de son contenu et son effectivité au niveau de la communauté. Une collaboration est aussi mise en place avec les communautés locales pour effectuer des patrouilles dans l'habitat de la tortue à soc qui constitue le noyau dur du parc national Baie de Baly. Les patrouilleurs villageois bénéficient de formations continues sur l'utilisation des smartphones et la collecte de données de patrouille pour SMART. Depuis 2019 jusqu'en novembre 2021, ils ont reçu des formations prodiguées par G4S sur le secourisme, le self-défense et la manière de mener une patrouille. En août 2021, deux festivals ont été organisés dans deux villages de la Baie de Baly en signe de reconnaissance envers la communauté locale pour sa collaboration dans la protection de la tortue à soc contre le braconnage. Ces deux événements ont été accueillis avec joie par environ 2.000 personnes venant de 18 villages aux alentours. Durant ces festivités, des prix ont été distribués aux 40 patrouilleurs par ordre de mérite, ce qui a raffermi leur motivation à continuer les patrouilles.

Dans la Région Atsimo Andrefana, le Ministère de la Justice a homologué la mise à jour de la Convention traditionnelle ou Dina au mois d'aout 2020 sur demande du Gouverneur de ladite Région. L'application du Dina dans la lutte contre le trafic des espèces sauvages terrestre et marine figure dans cette convention.

De mars 2020 à mars 2021, avec l'appui des partenaires et la collaboration avec Flics Sans Frontières, des formations en techniques policières en matière d'enquête sur le trafic de faunes sauvages ont été prodiguées au bénéfice des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) du MEDD, de la police nationale, de la gendarmerie et de la douane ainsi que de quelques enquêteurs de organisation de la société civile Alliance Voahary Gasy (AVG). 80 enquêteurs ont assisté à la formation de niveau 1 et 42 enquêteurs ont pu faire le niveau 2. Grâce à ces formations, les enquêteurs ont pu mener une enquête qui a conduit à l'arrestation d'un membre des forces de l'ordre (un Commandant de Brigade de la gendarmerie) impliqué dans un cas de trafic, région de l'Androy (voir statistiques des saisies 09/04/2021), après une saisie de 193 tortues *Astrochelys radiata*. Ces formations des OPJ vont reprendre dans le projet actuel avec TRAFFIC et un système de mentorat sera également de la partie dans le but de garantir le succès des enquêtes. Des modules de formation seront aussi discutées et élaborées avec les responsables des établissements de formation des deux ministères. En outre, le Gouvernement de Madagascar, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), avec l'appui technique des partenaires et le financement du Bureau international des stupéfiants et de l'application de la loi du Département d'Etat des Etats-Unis (INL), envisage la création d'une unité de police judiciaire spécialisée pour renforcer le dispositif de coordination interministérielle en vue de lutter plus efficacement contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Au niveau du Ministère de la Justice, en sa qualité de membre du Système Anti-Corruption à Madagascar, le Pôle Anti-Corruption (PAC) joue un rôle important dans la lutte contre la corruption à travers la répression de la corruption et des infractions assimilées, du blanchiment des produits du crime, du financement du terrorisme et des infractions économiques et financières complexes et graves. Ainsi, une session de renforcement de capacités des Magistrats du PAC de Mahajanga et du PAC d'Antananarivo et de la Cour de Cassation de la Cour Suprême de Madagascar organisée par l'Ecole National de la Magistrature et de Greffier (ENMG) dans l'optique de renforcer la campagne « Tolérance Zéro » envers les crimes environnementaux promue par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) sur la criminalité environnementale et le trafic d'espèces sauvages s'est tenue au mois d'aout 2021. L'objectif de l'atelier est de disposer d'une juridiction spécialisée indépendante et efficace en promouvant et renforçant l'intégrité professionnelle du personnel de l'administration judiciaire.

Au mois d'octobre 2021, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a participé au colloque international « justice administrative et environnementale : thématique justice climatique en Afrique ». Il s'agit d'un dialogue multi-acteurs qui cherche à développer des solutions pour une transformation socio-écologique

en vertu de laquelle le juge administratif a un rôle crucial à jouer dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Les « enjeux de la justice environnementale » et « les instruments juridiques internationaux en matière environnementale » ont alimenté les discussions. Les Conventions et Traités internationaux ont pour vocation de gérer les situations globales, régionales, nationales et locales, d'où la légitimité des interventions des organismes onusiens, des bailleurs et des ONG qui posent parfois des questions au niveau de la souveraineté nationale.

B. Efforts de prévention, détection et intervention

I. Mesures prises par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable réitère sa volonté de lutter contre les trafics. A titre d'exemple, la politique de tolérance zéro en matière de lutte contre le trafic des espèces sauvages et toutes ses déclinaisons dont notamment l'appel systématique sur des cas de procès où le Ministère n'a pas eu gain de cause, le renforcement du contrôle sur le terrain dans les Aires Protégées et sur les axes routiers, facilitation de toutes les conventions déjà signées et contribuant à la lutte contre les traffics.

- **Mise en place d'une unité de lutte contre la corruption au sein du MEDD**

Dans son nouvel organigramme suivant le décret 2020 – 206 du 26 février 2020 fixant les attributions du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que l'Organisation Générale de son Ministère, le Ministère s'attèle à la coordination de la lutte contre la corruption par la mise en place d'une Unité de Lutte contre la Corruption (ULC) qui est une structure rattachée au Ministre chargée de promouvoir la pratique de la bonne gouvernance au sein du Ministère. Elle a également pour mission de centraliser toutes les doléances parvenues au Ministère en veillant à la traçabilité et au suivi des dossiers jusqu'à leur traitement effectif.

- **Utilisation des réseaux sociaux pour la sensibilisation du public**

Depuis 2019, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que ses démembrements ont mis en place des comptes sur les réseaux sociaux pour la sensibilisation et pour partager les informations concernant des cas de saisies et d'arrestations qui se sont déroulées dans leurs circonscriptions.

- **Mesures de contrôle au niveau des Régions (MEDD)**

Le Ministère par le biais de ses directions régionales (22 régions) a intensifié le contrôle à leur niveau respectif contre l'exploitation illicite des forêts.

Pour rappel, l'ordonnance n°60 – 128 fixe la procédure applicable à la répression des infractions à la législation forestière, de la chasse, de la pêche et de la protection de la nature. Suivant ce texte, les agents habilités en vue de la répression des infractions à la législation forestière saisissent et mettent en séquestre tous les produits des infractions.

La loi n°2005 – 018 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages est l'application de la CITES au niveau national et fixe les règles générales applicables à la répression des infractions à l'utilisation des espèces inscrites aux annexes de la CITES.

La loi n° 2015 – 005 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées a été mise en vigueur le 26 février 2015. Cette loi régit tout ce qui concerne des aires protégées comme les différentes catégories et les composants et le zonage des aires protégées. Ce qui distingue cette nouvelle loi c'est l'abrogation totale de la transaction dont l'ancienne loi en dispose La loi COAP dispose toutes catégories d'infraction.

(Cf. voir les résultats de l'application de ces lois dans le tableau 1 ci-dessous)

II. Efforts dans la conservation et la gestion des espèces

- **Réintroduction dans le milieu naturel (zones de distribution de l'espèce *Astrochelys radiata*)**

  - Site de lâcher de Malaintsatroke, région Androy

Le 27 juillet 2021, 1 000 tortues radiées du centre quarantaine de TCC de TSA - Ala Mahavelo (Région Androy) ont été relâchées dans la nature. Suivant la méthodologie adoptée :

- les tortues ont été trempées à leur arrivée à Malaintsatroke et de l'eau potable a été fournie dans un bassin en plastique pendant la première semaine du relâchement.

- 02 documents ont été établis (avec validation de la Direction Régionale de l'Androy) dont un contrat pour le comité de gestion et un plan de gestion du site de Sihanakamba Mahavelo qui ont été signés par les représentants officiels, le Préfet de la Région Androy, le DREDD Androy, le Président de VOI et les Présidents du Fokontany.

- Deux Fokontany (Antsakoamidega et Tambala Karimbola) de la Commune de Marolinta et trois autres Fokontany (Benato, Saromilitse et Angnirimihamba) de la Commune de Tranovaho sont les communautés directement impliquées dans la gestion du site de lâcher de Malaintsaroke. Sur le papier, ces communautés ont été rassemblées sous l'unité de gestion communautaire connue sous le nom de « Sihanakamba Mahavelo » et le contrat de gestion signé par le DREDD Androy a été renouvelé le 27 juillet pour dix ans.

Pour se conformer au souhait des chefs traditionnels fidèlement attachés à leur croyance liée au tabou, deux zébus ont été abattus le 27 juillet lors de la cérémonie traditionnelle de l'événement. Le but principal de la cérémonie était de renforcer l'application du moyen Dina « lilindraza » localement et également défini dans la loi régionale « Lilintane I Androy ». La protection des tortues nouvellement libérées à Malaintsatroke a été particulièrement abordée dans l'approche traditionnelle ainsi que dans la forêt naturelle où la libération des tortues a eu lieu. Les tortues indigènes et les tortues relâchées sont traitées de la même manière en vertu des règles sociales contre le braconnage et le trafic.

Pour soutenir les populations locales qui luttent contre l'impact du changement climatique autour de Malaintsatroke, 20 sacs de riz de 50 kg chacun ont été offerts aux cinq communautés en présence des représentants de la Région Androy, du Préfet de Région de l'Androy, du DREDD Androy, des chefs de district de Beloha et Tsihombe et des représentants des deux communes de Marolinta et Tranovaho.

Deux bicyclettes de fabrication européenne permettant de se déplacer pendant l'activité de patrouille ont été offertes aux communautés autour de Malaintsatroke

Afin d'assurer un soutien permanent à l'initiative sur le terrain, nous avons commencé le 14 août à construire un bâtiment de deux pièces servant de bureau pour TSA ainsi que de salle de réunion pour le comité de gestion de Sihanakamba Mahavelo.

- Site Marofijery, région Atsimo Andrefana

En outre, dans la région Atsimo Andrefana, 500 tortues de l'espèce *Astrochelys radiata* sont en cours de préparation pour la réintroduction en milieu naturel sécurisé afin de boucler le cycle des animaux saisis qui ne vont pas résider dans le centre de quarantaine indéfiniment. Depuis 2017- 2018 et 2019 , l'équipe de la DREDD a effectué des missions de prospection de site potentiel de relâcher dans le littoral Atsimo Andrefana (d'où l'établissement de la carte , démontrant les sites appropriés), aeffectué des réunions communautaires, études des densités des animaux autochtones pour obtenir ou pas les accords de la communauté. Et après évaluation finale, le site de Marofijery a été identifié comme sécurisé et remplissant les critères de réintroduction.

- **Matériels d'identification et sensibilisation**

Dans le cadre de la célébration de son anniversaire d'existence, le TSA a initié un concours photo montrant la beauté naturelle des tortues radiées de Madagascar, la proclamation du gagnant de ce concours a été suivie d' une campagne de sensibilisation avec la collaboration de la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar, Madagascar National Parks, l'Office National du Tourisme de Madagascar, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et d'autres partenaires au Jardin de l'ORTANA Antaninarenina, Antananarivo.

Ceci a pour objectif de :

- Contribuer à la sensibilisation du public sur la beauté naturelle et exceptionnelle de la tortue radiée parmi la biodiversité de la Grande île.
- Promouvoir le tourisme vert respectueux de la richesse culturelle en harmonie avec la nature.
- Acquérir une valeur bien fondée sur l'importance de l'intégrité de la biodiversité dans le développement humain.

- Engendrer un comportement responsable comme étant un bâtisseur du bien commun.

➢ **Collaboration internationale et avec les Parties membres de la CITES**

Lorsque des tortues endémiques de Madagascar sont saisies dans les pays membres de la CITES, une collaboration s'effectue pour le rapatriement des animaux. Tels ont été les cas en Malaisie, Comores, France.

Actuellement, à la suite de la saisie de tortues à Mozambique, Tanzanie, des discussions sont en cours pour le rapatriement de ces tortues.

III. Rapport sur la compilation des données de saisies, arrestations, poursuites (2019 – 2021, source Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable, MEDD)

Le Service du contrôle forestier de la Direction Générale de la Gouvernance Environnementale à Antananarivo effectue chaque année la compilation des données sur les infractions forestières commises au niveau des Directions régionales. La compilation finale des données de l'année précedente est effective au mois de juin de l'année suivante. Actuellement, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux est en cours d'élaboration d'une base de données uniforme à remplir par chaque Direction régionale.

Pour le cas du présent rapport, une demande specifique de collecte de données au niveau des Directions Régionales du MEDD a été effectué par le Secrétariat Général du Ministère.

Tableau I: recapitulatif des saisies, arrestations et poursuites

Date de saisie	Espèces	Descriptions de spécimens	Quantité	Unité	Localisation de l'incident	Agence ayant détecté l'incident	Raison de la saisie	Nationalité du délinquant (facultatif)	Sanction (souhaitable)	Utilisation des spécimens confisqués	informations additionnelles
21/01/2019	Astrochelys radiata	26 tortues plus viandes boucanés	26	nombre	Beahitse, Région Atsimo Andrefana	Brigade de la gendarmerie EJEDA		Malagasy	Un an emprisonnement		1 inclupé
28/01/2019	*Astrochelys radiata*	Vivants	8	nombre	Bemasoandro Antanifotsy (Région Atsimo Andrefana)		Transport illicite			Remis auprès de gardien de sequestre avant transfert au centre de conservation des tortues	
05/03/2019	*Astrochelys radiata*	Vivants	24	nombre	Ankazomanga, Antananarivo		détention illicite	Chinois		Remis auprès de gardien de sequestre avant transfert au centre de conservation des tortues	
23/03/2019	*Astrochelys radiata*	bébés, vivants	82	nombre	Majunga					Remis auprès de gardien de sequestre avant transfert au centre de conservation des tortues	
		adultes, vivant	2	nombre							

Date de saisie	Espèces	Descriptions de spécimens	Quantité	Unité	Localisation de l'incident	Agence ayant détecté l'incident	Raison de la saisie	Nationalité du délinquant (facultatif)	Sanction (souhaitable)	Utilisation des spécimens confisqués	informations additionnelles
09/04/2019	Astrochelys yniphora	adultes, vivant	12	nombre	Amborovy, Mahajanga	Agents forestiers	Achat, possession et aquisition d'animaux protégées	Européen (01 italien)	05 ans d'emprisonnement ferme DI : 13 000 000 ar		
11/04/2019	*Astrochelys radiata*	vivants	45	nombre	Mahajanga	Agents forestiers				Remis auprès de gardien de sequestre avant transfert au centre de conservation des tortues	
	Kynixis zombesis domerguei	vivants	4	nombre							
	Pyxis planicauda	vivants	6	nombre							
	Pyxis arachnoides arachnoides	vivants	6	nombre							
	Pyxis arachnoides brygooi	vivants	3	nombre							
27/04/2019	*Astrochelys radiata*	vivants	5	nombre						Remis auprès de gardien de sequestre avant transfert au centre de conservation des tortues	les tortues sont remises par l'ambassadeur américains
13/05/2019	*Astrochelys radiata*	vivants	11	nombre							
15/06/2019	*Tortues*	vivants	6	nombre	Région Ihorombe		Collecte et détention illicite des tortues				envoi au TPI Ihosy : 2 ans sursis
11/07/2019	*Astrochelys radiata*	vivant		nombre	Mahajanga		Trafics illicites des animaux protégées	Malagasy	Suspect sous mandat de dépôt		
21/07/2019	*Astrochelys radiata*	vivants	84	nombre	Majunga						

Date de saisie	Espèces	Descriptions de spécimens	Quantité	Unité	Localisation de l'incident	Agence ayant détecté l'incident	Raison de la saisie	Nationalité du délinquant (facultatif)	Sanction (souhaitable)	Utilisation des spécimens confisqués	informations additionnelles
02/09/2019	Astrochelys radiata	Vivant	120	nombre	Itampolo	Brigade de la gendarmerie ITAMPOLO		Malagasy	les suspects sous mandat de depôt		
03/09/2019	*Astrochelys radiata*	juvéniles, vivants	22	nombre	Fianarantsoa	OPJ				Remis auprès de gardien de sequestre avant transfert au centre de conservation des tortues	
06/09/2019	*Astrochelys radiata*	vivants	2	nombre	Antananarivo	OPJ	possession illicite			Remis auprès de gardien de sequestre avant transfert au centre de conservation des tortues	
06/10/2019	*Pyxis arachnoides arachnoides*	vivants	10	nombre	Antananarivo	Gendarme					
22/10/2019	Astrochelys radiata	Vivant	3	nombre	Androka, Tulear	Agents forestiers					auteur inconnu
07/11/2019	Astrochelys radiata	Vivant	8	nombre	Itampolo	Brigade de la gendarmerie ITAMPOLO		malagasy	suspect sous mandat de depôt		
27/11/2019	Tortues	bébés, vivants	41	nombre	Aéroport de Tolagnaro					Remisau centre de conservation des tortues Tsihombe	
11/12/2019	*Astrochelys radiata*	vivants	190	nombre	Jafaro Ambovombe	Gendarme, Chef cantonnement et TSA	collecte et transport illicite	Malagasy			information dans le journal du 13 décembre 2019
30/12/2019	Astrochelys radiata		18		Fotadrevo, Atsimo Andrefana	Brigade de la gendarmerie			En attente de déferment		

Date de saisie	Espèces	Descriptions de spécimens	Quantité	Unité	Localisation de l'incident	Agence ayant détecté l'incident	Raison de la saisie	Nationalité du délinquant (facultatif)	Sanction (souhaitable)	Utilisation des spécimens confisqués	informations additionnelles
						Fotadrevo et agents forestiers					
17/01/2020	*Astrochelys radiata*	adultes	18	nombre	fkt Beborodoke,CR Beloha,District Beloha Androy	Agents forestiers	Chasse et consommation des tortues radiées	Malagasy	emprisonnement et amende		Amende
02/2020	*Pyxis arachnoïdes*	vivant	10	nombre	Antananarivo	Agents forestiers	Détention et vente illicites d'animaux protégés (10 *Pyxis arachnoïdes*)				
17/02/2020	tortues	juveniles	14	nombre		Agents forestiers	détention et transport illicite	Malagasy			
24/02/2020	*Astrochelys radiata*	2 adultes vivants 7 viandes detruits	2	nombre	fkt ABOLAZA CR Marolinta District Beloha	Agents forestiers	Chasse et consommation des tortues radiées	Malagasy	emprisonnement et amende		
25/02/2020	*Astrochelys radiata*	adultes vivants	6	nombre	fkt Andagara CR Beloha,Distr Beloha	Agents forestiers	Chasse et consommation des tortues radiées	Malagasy	emprisonnement et amende		
07/03/2020	*Astrochelys radiata*	specimen vivant	2	nombre	Commune Urbaine Antananarivo	Agents forestiers	détention et commerce illicite	Malagasy	Amende 10 000 000Ar ferme Dommage interet 1 000 000 Ar	déposées au TSA Ambohidratrimo sous PV de Restitution N° 103/5 du 09/03/2020	
09/03/2020	*Astrochelys radiata* (1 mâle et 1 femelle)	adultes	2	nombre		Brigade criminelle Anosy	trafic illicite	Malagasy			
21/05/2020	*Astrochelys yniphora*	Adultes	8	nombre	Ankadikely Ilafy Antananarivo	Agents forestiers	Détention illicite en vue d'un	Malagasy		déposées au TSA	

Date de saisie	Espèces	Descriptions de spécimens	Quantité	Unité	Localisation de l'incident	Agence ayant détecté l'incident	Raison de la saisie	Nationalité du délinquant (facultatif)	Sanction (souhaitable)	Utilisation des spécimens confisqués	informations additionnelles
	Astrochelys radiata	adultes	62	nombre			commerce illicite			Ambohidratrimo sous PV de Dépôt N° 145 du 22/05/2020	
	Astrochelys radiata	juvéniles	70	nombre							
08/06/2020	Astrochelys radiata et Pyxis planicauda		27	nombre	Mahajanga	Gendarmerie et agents forestiiers	Détention illicite des animaux protégées	Européens (01 Français et 01 Italien)		1 mois d'emprisonnement ferme 1 mois d'emprisonnement ferme avec sursis DI : 5 000 000 ar	
23/06/2020	Astrochelys radiata	Vivant	144	nombre	Fokontany Beheloka,Commune rural dudit et district de Toliara II	Agents forestiers	Détention, transport et vente illicite	Malagasy	sursis	les animaux sont restitués dans l'AP Tsimanapesotsa	
08/10/2020	Tortue de mer	mort	1	nombre	Mahambo, Analanjirofo	Agents forestiers	Possession , l'achat,l'acquisition à des fins commerciales et de la vente de tortue de mer		Placés en MD		
29/10/2020	*Astrochelys radiata*		2	nombre	Ambohimangakely Antananarivo	Agents forestiers	Détention illicite en vue d'un commerce illicite	Malagasy		déposées au TSA Ambohidratrimo sous PV de Dépôt N° 342 du 6 Novembre 2020	
	tortues radiées		42	nombre	Ihosy	Agents forestiers	transport illicite	Malagasy		gardé à l'enceinte DREDD Ihorombe	

Date de saisie	Espèces	Descriptions de spécimens	Quantité	Unité	Localisation de l'incident	Agence ayant détecté l'incident	Raison de la saisie	Nationalité du délinquant (facultatif)	Sanction (souhaitable)	Utilisation des spécimens confisqués	informations additionnelles
2020	*Astrochelys radiata*	adultes	11	nombre	fkt Bemena CR Behabobo Distri Beloha	Agents forestiers	Chasse et consommation des tortues radiées	Malagasy	emprisonnement et amende		
2021	Astrochelys radiata	vivant	272	nombre	Tulear	Force d'Intervention de la Police					Auteur inconnu
16/03/2021	Astrochelys radiata	vivant	8	nombre	Mahajanga	Agents forestiers	Détention illicite d'animaux protégés		en cours de traitement		Déferer au TPI et transmis au Pôle Anti-corruption de Mahajanga (en cours de traitement)
09/04/2021	*Astrochelys radiata*		193	nombre	Barabay,CR Tranovaho,District Beloha	Gendarmerie et agents forestiiers	Chasse et braconnage des tortues radiées	Malagasy	emprisonnement et amende		
11/06/2021	Tortues araignées	vivant			Antananarivo	Agents forestiers	Détention et vente illicites d'animaux protégés (8 tortues araignées)		Déclare P1-P2-P4 coupables E : 3 mois avec sursis Dİ : Ar 200.000		
17/11/2021	Astrochelys radiata	26 individus vivants 02 morts	28	nombre	Ampanihy	Agents forestiers	Consommation locale	Malagasy	mandat de dépôt	transférées au niveau du centre de détention de tortue	

III. Perspectives

Madagascar fait face à de nombreuses menaces pour sa flore et sa faune sauvages. Des projets visant à aider dans la lutte contre le trafic des ressources naturelles dont le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a appuyé pour la mise en œuvre sont en cours :

- Projet FEM7

Avec la PNUE, un projet FEM7 qui vise à lutter contre le braconnage / commerce illicite des tortues radiées est en cours de mis en place. Titre du projet : Sustainable Management of Conservation Areas and Improved Livelihoods to Combat Wildlife Trafficking in Madagascar/Gestion durable des aires de conservation et amélioration des moyens de subsistance pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages à Madagascar.

Objectif du projet : Conservation de la biodiversité à Madagascar grâce à une gestion renforcée des nouvelles aires protégées (catégories V et VI), avec un engagement actif des communautés et l'application de la loi pour réduire le taux de commerce illégal d'espèces sauvages et de braconnage. Régions concernées Androy, Anosy et Atsimo Antsinanana.

Le projet est en cours d'être mis en place au niveau du MEDD.

- Projet en collaboration avec de l'ONG TRAFFIC

L'ONG TRAFFIC met en œuvre trois projets visant à lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages, deux projets sont rapportés ici (LEMUR-CWC et SIDA-VfD) et le troisième en collaboration avec l'USAID.

Projet 1	Law Enforcement in Madagascar: a United Response to Combating Wildlife Crime[1] (LEMUR CWC)
Bailleur	Bureau international des stupéfiants et de l'application de la loi (INL) du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique
Durée du projet	octobre 2020 – septembre 2022 (2 ans)

Objectifs :

1. Collecter des données sur le commerce illégal d'espèces sauvages à l'échelle nationale, à travers l'analyse des affaires closes et le suivi des procédures judiciaires en cours

2. Contribuer au renforcement des capacités des officiers de police judiciaire et à la sensibilisation des magistrats

3. Promouvoir le renforcement de la législation et de la coordination interministérielle en matière de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages

4. Contribuer au renforcement de la coopération transfrontalière avec les pays de transit et de destination

5. Mettre en place avec les communautés du parc national de la Baie de Baly un dispositif pour renforcer la prévention, détection et répression du braconnage

Projet 2	Voices for Diversity (VfD)
Durée du projet	Janvier 2020 – décembre 2022
Bailleur	Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA)

Objectif : Le projet vise à renforcer la capacité des autorités malgache et celle des Organisations de la Société Civile pour lutter activement contre le commerce illégal des espèces sauvages, grâce à une collaboration renforcée et des efforts conjoints d'application des lois, contribuant ainsi à une meilleure mise en œuvre de la CITES.

[1] *Application de la loi à Madagascar: une réponse unifiée contre le trafic d'espèces sauvages*

- Projet en collaboration avec l'USAID

Un projet sur la lutte contre la corruption et le trafic d'espèces – Madagascar, d'une durée de3 ans avec comme partenaire financier l'USAID vient d'être lancé

Partenaires institutionnels : - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Ministère de la Justice - Ministère de l'Economie et des Finances - Direction Générale des Douanes - Ministère de la Sécurité Publique - Secrétariat Chargé de la Gendarmerie - Les institutions du Système Anti-Corruption : CSI, BIANCO, SAMIFIN et PAC. Partenaires d'exécution : WWF, TRAFFIC International, Transparency International Initiative Madagascar et Alliance Voahary Gasy (AVG).

But : Réduction de la corruption dans le domaine des ressources naturelles afin d'améliorer la conservation			
Objectifs	Réduire les opportunités de corruption dans le secteur des ressources naturelles afin d'améliorer les conditions socio-économiques et la conservation des espèces sauvages et des forêts	Renforcer les mécanismes régionaux et nationaux d'application de la loi	Appuyer la coordination entre le gouvernement, la société civile, les agences de lutte contre la corruption et les acteurs de lutte contre le trafic des espèces
Approches	Approche stratégique 1 : Renforcer les efforts nationaux et locaux de lutte contre la corruption	Approche stratégique 2 : Institutionnaliser les efforts de renforcement des capacités au sein de l'appareil judiciaire et des services d'application de la loi	Approche stratégique 4 : Améliorer la coordination des engagements du gouvernement, de la société civile et les efforts des autres acteurs dans la lutte contre le trafic des espèces
Actions principales	*1.1. Effectuer des recherches sur le rôle de la corruption dans la facilitation de la criminalité liée aux espèces sauvages et de l'exploitation illégale du bois à Madagascar, afin de comprendre le contexte local et de formuler des recommandations sur les actions les plus susceptibles d'entraîner un changement significatif et durable.* *1.2. Élaborer et mettre en œuvre des approches et des outils novateurs pour traiter les problèmes de corruption propres au contexte.* *1.3. Collaborer avec les institutions du système anticorruption, par le biais d'une assistance technique et de formations, ainsi qu'en soutenant le développement de plateformes indépendantes pour lutter contre la criminalité liée à la faune et au bois et contre la corruption.*	*2.1. Améliorer l'efficacité du système judiciaire pour poursuivre, juger et condamner efficacement les trafiquants. Mettre en œuvre des activités de soutien judiciaire, notamment le suivi des enquêtes et le développement d'outils de soutien aux poursuites, tels que des guides de référence rapide pour les procureurs et les juges.* *2.2. Renforcer les capacités d'application de la loi aux niveaux local, national et régional pour faire face aux menaces posées par le trafic d'espèces sauvages et de bois.*	4.1. Entreprendre des efforts pour collecter et diffuser des données sur le trafic d'espèces ciblées, y compris les saisies, le statut des affaires en cours, les condamnations, les amendes et les peines. 4.2. Appuyer l'organisation de 2 conférences nationales sur la lutte contre le trafic des ressources naturelles. Les conférences devraient se concentrer sur le renforcement des partenariats et de la coordination ainsi que sur le développement d'outils de soutien pour la coordination de la lutte contre le trafic des espèces et la durabilité de ces efforts. 4.3. Appuyer la coordination et l'appui aux campagnes de plaidoyer et de sensibilisation pour mieux faire connaître le trafic et ses impacts sur l'économie, le tourisme, la gouvernance et la biodiversité de Madagascar. 4.4. Appuyer la mobilisation des autres acteurs sur la lutte contre le trafic des ressources naturelles

Approche sratégique		Approche stratégique 3 : Renforcer la coopération et la coordination entre les services d'application de la loi aux niveaux national et régional	
		3.1. Appuyer la coopération et la coordination en matière d'application de la loi entre les agences concernées et avec les partenaires et plateformes régionaux et internationaux *3.2. Mettre en œuvre une formation à la lutte contre la criminalité transnationale organisée (CTOC).* *3.3. Renforcer les capacités des agents des douanes par le biais du développement de la collaboration inter-agences en matière d'application de la loi.*	

Projet USAID

USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

PHOTO: TONY MAKOTO/WWF MADAGASCAR

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'ESPECES

Le projet de l'USAID "Lutte contre la corruption et le trafic d'espèces" vise à réduire le trafic d'espèces en luttant contre la corruption et en améliorant la gouvernance des ressources naturelles.

Ce projet de trois ans, financé par l'USAID, est piloté par WWF et rassemble un consortium d'organisations, dont WWF Madagascar, TRAFFIC International, Transparency International Initiative Madagascar et l'Alliance Voahary Gasy (AVG). Ce consortium travaillera étroitement avec les responsables locaux et nationaux du gouvernement malgache et les organisations de lutte contre la corruption pour renforcer la gouvernance afin de préserver le patrimoine unique de Madagascar et ses ressources naturelles pour les générations futures.

LE TRAFIC À MADAGASCAR

Les espèces uniques de faune et flore de Madagascar sont très prisées dans le commerce international des espèces. Depuis plus d'une décennie, Madagascar connaît des niveaux sans précédent de commerce illégal d'espèces. Les espèces les plus recherchées comprennent les bois durs précieux, les tortues et les espèces marines telles que les requins et les concombres de mer.

Des enquêtes récentes ont révélé la présence d'un réseau de criminalité lié aux espèces qui s'étend de Madagascar à l'Asie, l'Europe et les États-Unis. Dans le cadre du rapport Eliminate, Neutralize, and Disrupt (END) Wildlife Trafficking Act en 2020, les Etats-Unis ont classé Madagascar comme un "pays prioritaire" et un "pays préoccupant" soulignant les niveaux élevés de trafics d'espèces et de corruption dans le pays.

CHIFFRES CLÉS

Indice de perception de la corruption en 2020 pour Madagascar :

25/100

qui classe Madagascar

149ème sur 180 pays.

(CPI 2020 de Transparency International à Madagascar)

Plus de

21 000

espèces endémiques de tortues issues de trafics ont été saisies entre 2018 et 2021 à Madagascar *(TRAFFIC)*

NOTRE STRATEGIE

La faible gouvernance entraîne la destruction des forêts, une perte de la biodiversité et une augmentation de la corruption et de la pauvreté. Afin de réduire la corruption et de lutter contre le trafic illégal d'espèces, cette activité adoptera une approche holistique pour aborder ces questions complexes. Cette activité collaborera avec les forces de l'ordre et les douanes pour appuyer le renforcement des contrôles aux frontières et améliorer la surveillance grâce à l'utilisation de techniques d'enquête spécialisées et de formations ciblées. Elle améliorera l'efficacité du système judiciaire en renforçant la capacité institutionnelle à poursuivre et condamner efficacement les trafiquants. Des recherches seront menées sur le rôle de la corruption dans la facilitation du trafic illégal à Madagascar et permettront de développer des approches et des outils innovants pour aider à renforcer les efforts locaux et nationaux de lutte contre la corruption. Nous sommes convaincus que ces actions, combinées à une coordination significative et à une augmentation de la transparence entre le gouvernement, la société civile, les agences de lutte contre la corruption et les organisations non gouvernementales, permettront de réduire la corruption et le trafic des espèces précieuses de Madagascar.

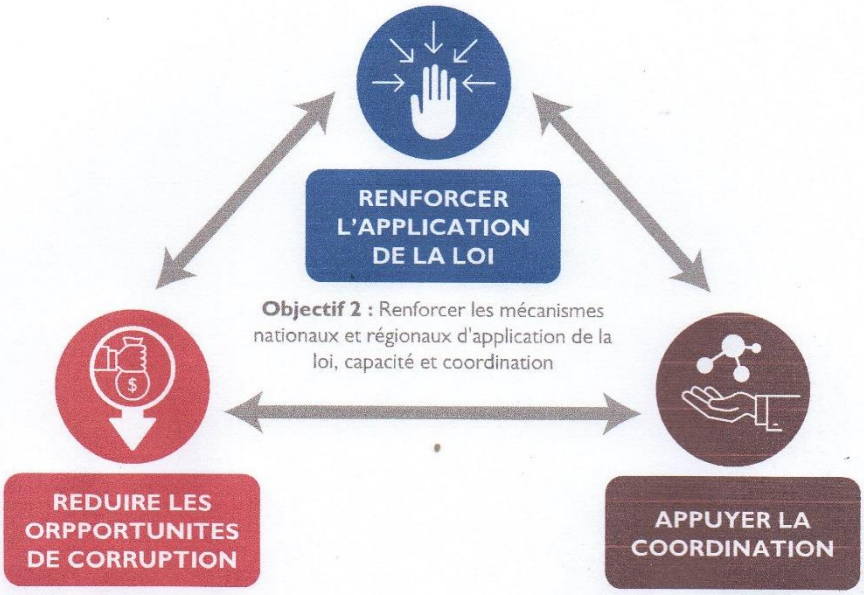

Objectif 1 : Réduire la corruption dans le secteur des ressources naturelles afin d'améliorer les conditions socio-économiques et la conservation de la biodiversité

Objectif 3 : Appuyer la coordination entre le gouvernement, la société civile, les agences de lutte contre la corruption et les acteurs de lutte contre le trafic des espèces

PARTENAIRES MAJEURS

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA MINISTERAN'NY FITSARANA

TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network

TRANSPARENCY INTERNATIONAL INITIATIVE MADAGASCAR

Alliance Voahary Gasy

WWF